

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le 17 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de VALORBIQUET légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune déléguée de Saint Cyr du Ronceray en séance publique sous la présidence de Madame Françoise FROMAGE, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Date de la convocation : 10 septembre 2020

Date d'affichage : 25 septembre 2020.

Présents : Mme Françoise FROMAGE, Mme Colette CAPDEBOSQC, Mme Catherine HAIZE, M. Jérôme LELIEVRE, Mme Carine AUTRET, M. Jean-Bruno SAVIN, M. Pierre MOUNIER, Mme Ghislaine HAUBERT, M. Marc AUNAY, M. Patrice MONTAIGNE, M. Jean-Paul BOURGUAIS, Mme Anne HOUËIX, Mme Chantal RIAUD, Mme Annie MOUET, M. Laurent DECAYEUX, M. Emmanuel HOUIS, Mme Sylvie BONNEMENT, M. Laurent ARMENOULT, Mme Séverine NIGAUD, M. Jean-Pierre GILAIN, M. Didier TOUTAIN, M. Michel POULVELARIE

Absents excusés : M. Gilles BARETTE, Mme Hélène KARAGOUNIS, Mme Stéphanie LEBRETON, Mme Christelle BACQ-DE PAEPE, Mme Catherine LAMBIN

Pouvoirs : M. Gilles BARETTE en faveur de M. Jérôme LELIEVRE ; Mme Hélène KARAGOUNIS en faveur de M. Marc AUNAY ; Mme Stéphanie LEBRETON en faveur de M. Jean-Paul BOURGUAIS ; Mme Christelle BACQ-DE PAEPE en faveur de M. Didier TOUTAIN, Mme Catherine LAMBIN en faveur de Mme Françoise FROMAGE

Après avoir constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie, Mme le Maire ouvre la séance.

Est désignée secrétaire de séance : M. Jean-Bruno SAVIN

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 12/12/2019 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le compte-rendu de la séance du 15 juillet 2020.

2) CM/DEL2020/301709 : Retrait de la délibération du 25 mai 2020 relative à la détermination du nombre d'adjoints

Suite au courrier du Secrétaire Général de la Sous-Préfecture, M. Fabrice JARDIN, reçu le 3 septembre 2020, il convient de retirer la délibération du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints. En effet, une des deux listes présentées ne respectait pas le principe d'alternance entre candidats de chaque sexe.

Mme le Maire rappelle qu'en application des articles L. 2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 adjoints au Maire au maximum concernant Valorbiquet.

Par conséquent, la précédente élection étant caduque par cette irrégularité, il convient de procéder à la détermination du nombre d'adjoints préalablement à l'élections de ces derniers.

Mme le Maire ayant été convoquée ce jour au Tribunal Administratif pour non respect du principe d'alternance entre candidats de chaque sexe, le Conseil Municipal devra attendre de recevoir la notification de jugement rendu par le Tribunal pour pouvoir procéder à la détermination du nombre des adjoints au Maire

Ce point est par conséquent ajourné.

3) CM/DEL2020/311709 : Retrait de la délibération du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints

Suite au courrier du Secrétaire Général de la Sous-Préfecture, M. Fabrice JARDIN, reçu le 3 septembre 2020, il convient de retirer la délibération du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints. En effet, une des deux listes présentées ne respectait pas le principe d'alternance entre candidats de chaque sexe.

Mme le Maire rappelle qu'en application des articles L. 2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 adjoints au Maire au maximum concernant Valorbiquet.

Par conséquent, la précédente élection étant caduque par cette irrégularité, il convient de procéder à la détermination du nombre d'adjoints préalablement à l'élection de ces derniers.

Mme le Maire ayant été convoquée ce jour au Tribunal Administratif pour non respect du principe d'alternance entre candidats de chaque sexe, le Conseil Municipal devra attendre de recevoir la notification de jugement rendu par le Tribunal pour pouvoir procéder à l'élection des adjoints au Maire

Ce point est par conséquent ajourné.

4) CM/DEL2020/321709 : Modification du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS

Les précédentes élections à l'ordre du jour ayant dues être ajournées, il a été décidé d'ajourner ce point de façon à regrouper les différentes élections lors d'une même séance.

5) CM/DEL2020/331709 : Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

Les précédentes élections à l'ordre du jour ayant dues être ajournées, il a été décidé d'ajourner ce point de façon à regrouper les différentes élections lors d'une même séance.

6) CM/DEL2020/341709 : Convention de service commun de voirie avec la communauté d'agglomération Lisieux-Normandie

Dans son « Acte Fondateur », la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie a affirmé sa volonté d'être un nouvel espace de coopération pour ses communes membres.

En effet, depuis la suppression de l'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT), les communes se trouvent dépourvues d'ingénierie publique en matière de voirie.

Afin de répondre aux besoins des communes dans le domaine de la voirie, l'agglomération a créé un service d'ingénierie. Visant à optimiser les moyens financiers engagés et améliorer la qualité de service rendu, il met à disposition une offre globale d'assistance technique et administrative :

- Conseils techniques,
- Études de faisabilité des projets,
- Outil de programmation,
- Rédaction des dossiers de marchés publics,
- Suivi de l'exécution technique des chantiers

Le coût d'adhésion au service commun voirie se compose :

- d'une part fixe établie annuellement à hauteur de 0,75 € par habitant,
- d'une part variable calculée sur la base d'un taux de rémunération de 3% du montant total HT du montant du marché qui ne s'applique qu'en cas de réalisation de travaux

Ceci exposé,

Considérant les besoins d'assistance en matière de voirie de la commune de Valorbiquet ,

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération d'accompagner ses communes membres,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (16 voix pour - 5 voix contre - 6 abstentions) approuve la convention de service commun de voirie et autorise Mme le Maire à signer celle-ci.

7) CM/DEL2020/351709 : Désignation d'un correspondant CNAS dans le collège des élus

Mme le Maire rappelle la délibération du 10 mars 2016 par laquelle le Conseil Municipal a décidé l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Social (CNAS)

Conformément à l'article 24 du règlement de fonctionnement, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus.

Il est précisé que la durée du mandat des délégués locaux est calquée sur celle des conseillers municipaux. Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de désigner un délégué au CNAS.

Mme le Maire propose de nommer Mme Colette CAPDEBOSCQ en qualité de déléguée élue du CNAS.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de désigner Mme Colette CAPDEBOSCQ en qualité de déléguée élue pendant la durée du mandat.



8) CM/DEL2020/361907 : Présentation de devis pour travaux au bâtiment technique de St Pierre de Mailloc

Dans le cadre du dossier d'aménagement de vestiaires pour l'ensemble du personnel et de la réorganisation des services techniques, il a été décidé d'abandonner l'aménagement de vestiaire aux services techniques de la Chapelle-Yvon, de St Julien de Mailloc et de St Cyr du Ronceray et de retenir le projet sur St Pierre de Mailloc. Cependant, ce projet va se décliner en 2 phases dont la 1^{ère} revêt un caractère d'urgence :

Le local sanitaire technique.

A cet effet, Mme le Maire présente le projet et soumet à l'approbation du Conseil Municipal le devis reçu de l'entreprise MOUCHEL détaillant les travaux à effectuer et dont le montant s'élève à 53 652€ TTC. Les plans définitifs du projet seront présentés lors de la commission travaux qui se tiendra le 5 octobre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Mme le Maire à engager les travaux d'aménagement de vestiaire.

9) CM/DEL2020/371907 : Présentation de devis pour travaux à l'Agence postale

Pour rappel, l'agence postale communale du quartier de la Chapelle-Yvon a été déplacée au pôle administratif de quartier de St Julien de Mailloc à partir du 1^{er} juillet 2020.

Le local vacant, Mme le Maire a été contactée par un professionnel de santé cherchant un cabinet afin d'exercer au sein de la commune de Valorbiquet. L'intérêt de cet infirmier indépendant étant confirmé, il est devenu impératif de rénover ce local et de procéder aux mises aux normes attendues dans le cadre d'une location.

Mme le Maire présente le devis de l'entreprise MOUCHEL qui s'élève à 33 816 € pour l'aménagement d'un cabinet médical dans l'ancienne agence postale.

Considérant qu'il est également nécessaire de réaliser des travaux d'assainissement dont le local est dépourvu ainsi qu'un raccordement à la Saur qui rendent le projet très coûteux,

Considérant également que Mme le Maire doit rencontrer dans les prochains jours Mme NORMAND, infirmière exerçant au Pôle de santé du quartier de St Cyr du Ronceray pour évoquer avec elle l'installation d'un confrère sur la même zone géographique,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ajourner ce point de l'ordre du jour.

10) CM/DEL2020/381907 : Augmentation de la durée hebdomadaire d'un poste d'Adjoint technique territorial à l'école de St Cyr du Ronceray

Dans le cadre de l'organisation des services scolaires, le poste de la cuisinière de l'école de St Cyr du Ronceray présente 1 heure 15 minutes allouée à la permanence d'ouverture de la Bibliothèque communale tous les mardis de 15h00 à 16h15.

Or, l'augmentation constante du nombre d'enfants utilisant le service de cantine a des répercussions sur le temps nécessaire à la confection des repas, aux recherches de fournisseurs et aux commandes de denrées alimentaires.

Il est donc proposé par Mme Marlène BOURGUAIS, responsable de l'organisation des services scolaires, de transférer ce temps sur un autre poste actuellement aménagé à 27,06/35^{ème} et de l'augmenter à concurrence de 29/35^{ème}.

Considérant la prise de fonction de Mme BOURGUAIS au travers de laquelle elle devra mener la conduite des entretiens individuels annuels et suivre des formations, il sera nécessaire de lui dégager du temps pendant lequel elle sera indisponible devra être remplacée,

Considérant la formation d'intégration obligatoire de la cuisinière à venir et le besoin de la remplacer en son absence,

Considérant que l'augmentation proposée, ne dépasse pas 10 % du temps actuel du poste et qu'il n'est pas nécessaire de consulter le Comité technique paritaire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'augmentation du poste de 27,06/35^{ème} à 29/35^{ème} sur la durée du contrat restant jusqu'au 31/08/2021.

11) CM/DEL2020/391907 : Augmentation du tarif de cantine 2021

Madame le Maire informe le conseil municipal que la société La Normande a augmenté ses tarifs de 10 centimes pour l'année scolaire 2020/2021,

Madame le Maire soumet l'approbation du Conseil Municipal l'augmentation du tarif de cantine de 10 centimes au prix actuel de 3,60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve (25 voix pour - 2 voix contre) cette augmentation qui portera le prix du repas à compter du 1^{er} janvier 2021 à 3,70 €.

12) CM/DEL2020/401709 : Modification des horaires de la garderie

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter la durée de garderie du matin d'un quart d'heure afin de pouvoir accueillir des enfants dont les parents travaillent dès 7h30, sans augmenter le tarif soit 1 euro le matin.

Les horaires de garderie seraient les suivants :

Le matin de 7 h 15 à l'ouverture de l'école

Mme le Maire informe le conseil municipal que les durées hebdomadaires des postes concernés ne changeront pas et que ce temps alloué à la garderie sera déduit du temps de ménage réalisé pendant les vacances scolaires.

Sur la base de cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification de l'horaire d'ouverture du service de garderie sur l'ensemble des écoles à 7h15 le matin à compter du 1^{er} septembre 2020.

13) CM/DEL2020/411709 : Participation financière des communes extérieures au frais de scolarité :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'actuellement il existe 3 tarifs de participation financière des communes extérieures aux frais de scolarité concernant les enfants que nous accueillons sur dérogation suivant qu'ils sont scolarisés à St Cyr du Ronceray, St Pierre de Mailloc ou La Chapelle Yvon.

Afin d'uniformiser les tarifs, Mme le Maire propose un tarif unique de 705, 00 € par enfant pour les 3 écoles pour l'année scolaire 2019-2020 et les suivantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (25 voix pour - 2 voix contre) valide cette proposition.

14) CM/DEL2020/421709 : Approbation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Madame le Maire donne connaissance au conseil municipal de la lettre du 21 septembre 1995 par laquelle M. le président du conseil départemental du Calvados l'informe qu'en application de la loi 83-663 du 22 juillet 1983 le département a décidé de procéder à l'élaboration d'un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Cette loi prévoit que les communes concernées délibèrent d'une part sur le projet de plan départemental et, d'autre part, sur les chemins ruraux à inscrire (en les désignant de façon précise) empruntant des itinéraires de randonnées.

L'inscription au PDIPR, effective après délibération du Conseil Départemental, engage la commune sur le maintien des chemins ruraux concernés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural inscrit au PDIPR, la commune doit informer le Département (Calvados Attractivité) et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des voies empruntées.

Mme le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal :

- 1) Le projet de plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- 2) L'inscription des chemins suivants au plan départemental avec la possibilité de proposer des chemins complémentaires



COMMUNE DELEGUEE	COMMUNE NOUVELLE	CLASSEMENT	Libellé
La Chapelle-Yvon	VALORBIQUET	CR	Chemin Rural de Saint Pierre de Mailloc à Courtonne la Ville à Mailloc
La Chapelle-Yvon	VALORBIQUET	CR	Chemin rural de la Rabottiere au Beau Poulain
La Chapelle-Yvon	VALORBIQUET	CR	Chemin Rural dit du Ronceray
La Chapelle-Yvon	VALORBIQUET	CR	Chemin Rural Benneray au Yvon Chapelle
La Chapelle-Yvon	VALORBIQUET	CR	Chemin Rural de Tordouet à la Chapelle Yvon
La Chapelle-Yvon	VALORBIQUET	CR	Chemin Rural dit Ancien Chemin d'Orbec
Saint-Cyr-du-Ronceray	VALORBIQUET	CR	Chemin de du Val l'Etang
Saint-Pierre-de-Mailloc	VALORBIQUET	CR	Chemin rural à Orbec

- 3) L'engagement en cas d'aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit au plan départemental à assurer soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution de même qualité.

La description des chemins étant trop succincte pour permettre de les identifier avec précision, le Conseil Municipal décide d'ajourner ce point, dans l'attente de plus amples informations.

INFORMATIONS DIVERSES :

Covoiturage à mettre en place en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020

Bâche incendie

Des terrains seront à acquérir sur les 5 quartiers de Valorbiquet pour continuer de mettre en œuvre le programme de Défense Extérieure Contre l'Incendie sur 2021.

Accueil centre aéré Glos

Le centre aéré de Glos rencontrant des difficultés pour recruter du personnel titulaire du BAFD pour encadrer les enfants a dû se résoudre à employer du personnel plus compétent, faisant de ce fait augmenter le tarif par enfant à 20€ par jour de présence. Mme le Maire doit rencontrer le responsable du centre aéré pour évoquer cette augmentation.

Partenariat UNCMT

Mme le Maire a rencontré l'UNCMT pour étudier l'opportunité de mettre en place un centre aéré sur Valorbiquet

Spectacle de Noël

En raison de l'épidémie de Covid qui empêche de déplacer les enfants actuellement, il sera peut-être impossible d'organiser le spectacle de Noël à la salle des fêtes de St Cyr du Ronceray

City Park à la Chapelle Yvon

M. DECAEUX présente les premiers devis dont il dispose pour la création d'un City Park de 12x22m sur le quartier de la Chapelle Yvon. Le modèle aluminium/bois reviendrait à 53 967€ et la version acier inoxydable à 57 951€

Dossier M. Houeix

Afin de résoudre ce dossier, une solution a été trouvée. Il s'agirait pour M. HOUEIX d'installer un filet de protection homologué sur la paroi rocheuse pour empêcher tout risque d'éboulement. M. HOUEIX étant d'accord avec cette solution, Mme le Maire lui a proposé de déposer un nouveau permis de construire permettant le filet et une convention de sécurisation de falaise a été signée entre les deux parties.

